

Lettre du Maire

Saint-Rémy
lès-Chevreuse

Budget 2018

mai 2018

Suite à l'élection municipale des 3 et 10 décembre 2017, notre équipe présente son 1^{er} budget primitif voté le 11 avril, et ce après vous avoir présenté en mars un audit des comptes 2017.

Compte tenu des bouleversements qui ont affecté cette année la trésorerie de Chevreuse, il n'a pas été possible d'obtenir, dans les délais, les états visés par le comptable public qui auraient permis de réintégrer l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 dans le budget primitif 2018. Cet excédent sera réintégré lors de la clôture définitive des comptes administratifs et des comptes de gestion, clôture qui ne peut excéder le 30 juin 2018.

Conformément aux applications du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 voté en Conseil Municipal, ce budget maintient les taux d'impositions de 2017, taux inchangés depuis 2011.

- Taxe d'habitation **18,51 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties **13,19 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **50,58 %**
- Cotisation foncière des entreprises **18,77 %**



Budget global 2018

Le budget voté en conseil municipal le 11 avril, a été préparé sur la base des priorités politiques de l'équipe municipale, avec une prévision détaillée des dépenses et des recettes pour l'année à venir.

Le budget avait été précédé du Rapport d'Orientation Budgétaire voté le 15 mars qui en définissait les priorités et les grands axes.

15 338 340 €

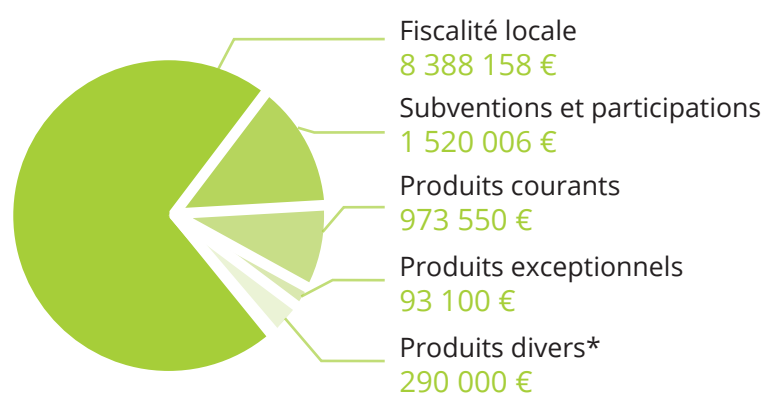
Le budget global 2018
(fonctionnement et investissement)
a été voté en équilibre.

Fonctionnement

Les recettes prévues

11 264 814 €

Répartition des recettes de fonctionnement prévues

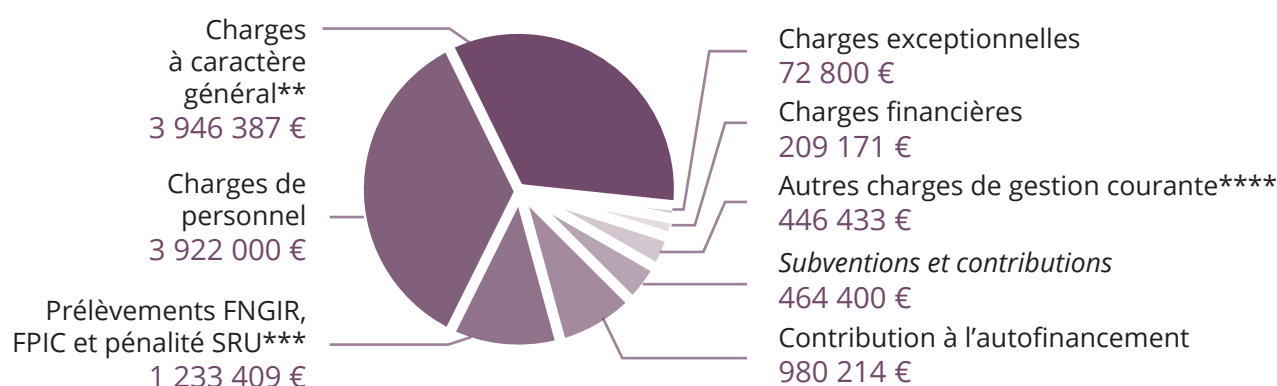


Les dépenses prévues

11 264 814 €

Le poste achat de biens et services représente 35% des dépenses totales de fonctionnement et intègre le reliquat pour environ 300 000 € de factures Léo Lagrange, le prestataire le plus important de la commune. Ces factures antérieures à 2018 n'ont pu être rattachées à l'exercice précédent ainsi que nous l'avions annoncé dans la lettre du Maire du 1^{er} mars. Nous veillerons à respecter le principe d'annualité budgétaire.

Répartition des dépenses de fonctionnement prévues

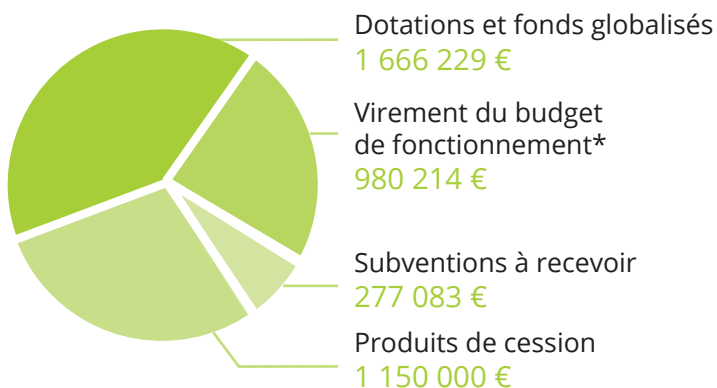


* atténuations de charges : remboursements sur rémunérations du personnel et sur charges de sécurité sociale et opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et d'investissement. ** contrats des prestations de services, frais de télécommunications, dépenses d'énergie, carburant, frais d'entretien des locaux, achats de petits matériels et fournitures... *** prélèvements Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, Solidarité et Renouvellement Urbain **** service incendie, subventions associations, CCAS, Caisse des écoles, indemnités élus...

Investissement

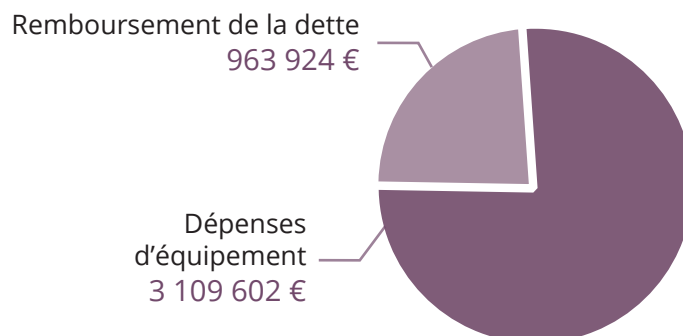
Répartition des recettes d'investissement

4 073 526 €



Répartition des dépenses d'investissement

4 073 526 €



Les principales dépenses d'investissement

402 000 €

Frais d'études pour préparer les actions

Dont Espace Jean-Racine, complexe sportif, cuisine centrale (2018), centre de loisirs et restaurant scolaire, rue Lamartine (2019),...



348 000 €

Installations de voirie

Dont trottoirs, rue de Port Royal, rue Jean Darboux, rue des Troènes, avenue de la République, parking terrain des sœurs,...



975 000 €

Installations générales et agencements

Dont terrain EDF, gradins Espace Jean Racine, complexe sportif,...



480 000 €

Agencement et aménagement de terrains

Dont démolition du terrain EDF, rénovation parcours sportif, jeux d'enfants,...



Le budget primitif 2018 adopté au conseil municipal du 11 avril 2018, dont vous venez de prendre connaissance est la traduction budgétaire du programme que je vous ai présenté à l'automne 2017. Il s'inscrit dans la continuité de la baisse des dotations de l'Etat et de ma volonté de ne pas peser sur la fiscalité des Saint-Rémois en maintenant les taux d'imposition inchangés.

Maîtriser les dépenses de fonctionnement et relancer les dépenses d'investissement.

Il s'articule autour d'un double objectif consistant à assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à relancer les dépenses d'investissement afin de remettre à niveau les espaces publics et équipements afin de les sécuriser et d'optimiser leur fonctionnement, tout en préparant la construction en 2019 du centre de loisirs et du restaurant scolaire.

383

Les principes directeurs des arbitrages budgétaires réalisés

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Conjuguée au réexamen à la baisse, à compter de la rentrée 2018, de la tarification péri et extra scolaires et au soutien financier des associations pour leur permettre de réaliser leurs activités.



Sécurisation et mise à niveau des équipements collectifs

De nombreux équipements collectifs ainsi que des espaces publics ont déjà ou vont faire l'objet de travaux de remise en état ou de rénovation en 2018.



Modernisation de l'action publique

Avec l'achat de matériels permettant aux agents municipaux de disposer des équipements adaptés à leurs missions.



Lancement des études

destinées à préparer la construction en 2019 du centre de loisirs et du restaurant scolaire (études de sols, réseaux et maîtrise d'œuvre).



Amélioration et embellissement du cadre de vie

En relançant notamment le projet cœur de Ville (terrains EDF), trop longtemps différé.



Je ne peux lister l'ensemble des travaux que mon équipe et moi-même avons programmés. Mais vous constaterez que de nombreuses actions seront menées tout au long de l'année 2018. Nous devons aller vite afin de rattraper le temps perdu depuis 3 ans et redonner à notre commune l'attractivité qu'elle mérite.

Le Maire,
Dominique Bavoil

